

LOI N° 2016/016 DU 14 DEC 2016

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
RATIFIER L'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DU
CAMEROUN ET LE CANADA CONCERNANT LA PROMOTION
ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS, SIGNE LE 03
MARS 2014 A TORONTO (CANADA)**



***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue la
loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord entre la République du Cameroun et le Canada concernant la promotion et la protection des investissements, signé le 03 mars 2014 à Toronto (Canada).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 14 DEC 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA